

XIII

(Traduction)

ÉCHANGE DE NOTES (le 16 septembre 1964) ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS
D'AMÉRIQUE CONFIRMANT L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU PROTOCOLE DU
22 JANVIER 1964 AU TRAITÉ DU FLEUVE COLUMBIA.

*Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures à l'Ambassadeur des
États-Unis d'Amérique au Canada*

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

OTTAWA, le 16 septembre 1964

N° 141

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

J'ai l'honneur de me référer à ma Note du 22 janvier 1964 adressée à l'honorable Dean Rusk, Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique, et au Protocole y annexé, touchant un Traité entre le Canada et les États-Unis d'Amérique relatif à la mise en valeur coopérative des ressources hydrauliques du bassin du fleuve Columbia, signé à Washington le 17 janvier 1961, ainsi qu'à la réponse du Secrétaire, M. Rusk, en date du même jour. Cet Échange de Notes relatif à l'application des dispositions du Traité stipule expressément qu'il entrera en vigueur à la date de l'échange des instruments de ratification dudit Traité.

Les instruments de ratification du Traité ayant été échangés aujourd'hui même, 16 septembre 1964, je propose que nos deux Gouvernements confirment que l'Accord intergouvernemental exposé dans ledit Échange de Notes est maintenant en pleine vigueur. Je propose en outre que ladite Note ainsi que votre réponse constituent entre nos Gouvernements un accord qui entre en vigueur aujourd'hui même, 16 septembre 1964.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

Secrétaire d'État aux Affaires extérieures
PAUL MARTIN

Son Excellence Monsieur W. Walton Butterworth
Ambassadeur des États-Unis d'Amérique
OTTAWA